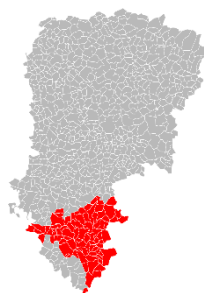


NOM DE L'OPERATION : Soutien au développement du tiers-lieu de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.**Raison Sociale :** Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.**Adresse :** 9 rue Vallée – BP 50272 – 02400 Château-Thierry.**Représentant légal :** Etienne HAY, Président.**Date de réception de la demande de subvention :** 29/04/2019.**N° de dossier GALIS :** TINU 00014**PRESENTATION DU POJET :**

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry compte 87 communes et 54 700 habitants.

L'élaboration de sa feuille de route numérique est actuellement en cours, avec l'ambition de mettre le numérique au service du projet de son territoire. Trois thématiques structureront cette stratégie : le développement des usages, l'aménagement numérique du territoire et l'administration électronique.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite conforter les lieux numériques de son territoire et constituer un réseau de tiers-lieux : le fablab de Château Thierry et les espaces numériques existants à Nogentel, Fère-en-Tardenois, Chierry et Condé-en-Brie.

Le fablab développe des ateliers de découverte et de pratiques des machines numériques (découpeuses laser, imprimantes 3D, robotique, programmation ...). Il mène également des actions de découverte de l'informatique et compte ouvrir un espace de coworking. Il vient d'emménager dans les anciens locaux de l'usine Lu à Château Thierry et est passé d'un espace de 55 mé à 320 m² ce qui répond au succès de cet équipement.

Les espaces publics numériques sont orientés « médiation numérique », en permettant à leur public (seniors, scolaires, demandeurs d'emplois ...) d'être initiés au fonctionnement des outils informatiques et d'être accompagnés dans les démarches à effectuer en ligne.

L'aide au fonctionnement sera principalement consacrée à la rémunération des animateurs et médiateurs de ce réseau de tiers-lieux, l'aide à l'investissement contribuera à l'équipement du fablab et au parc informatique.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL sur 3 ans - TTC

Dépenses		Recettes	
Rémunération des personnels	469 817 €	Région Hauts-de-France	90 000 €
Achat de matières et fournitures	101 225 €	Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry	333 008 €
Prestations et services extérieurs	80 051 €	Etat (FNADT)	90 000 €
Autres services extérieurs (déplacements, publicité ...)	16 159 €	Département de l'Aisne	30 000 €
Déplacements, communication	14 165 €	Commune de Château-Thierry	18 000 €
		Organismes sociaux	30 000 €
		Cotisations et dons	23 955 €
		Produits d'activités	66 454 €
TOTAL	681 417 €	TOTAL	681 417 €

Détails de la répartition annuelle du budget de fonctionnement - TTC

Dépenses	2019-20	2020-21	2021-22	Recettes	2019-20	2020-21	2021-22
Rémunération	152 000 €	156 560 €	161 257 €	Région Hauts-de-France	45 000 €	30 000 €	15 000 €
Achat matières & fournitures	32 750 €	33 732 €	34 743 €	Communauté d'agglomération Région Château-Thierry	90 400 €	111 141 €	131 467 €
Prestations et services ext.	25 900 €	26 677 €	27 474 €				
Autres services extérieurs	5 400 €	5 562 €	5 197 €	Etat (FNADT)	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Déplacements, Comm.	4 600 €	4 738 €	4 827 €	Département de l'Aisne	10 000 €	10 000 €	10 000 €
				Commune de Château-Thierry	6 000 €	6 000 €	6 000 €
				Organismes sociaux	10 000 €	10 000 €	10 000 €
				Cotisations et dons	7 750 €	7 983 €	8 222 €
				Produits d'activités	21 500 €	22 145 €	22 809 €
Total annuel	220 650 €	227 269 €	233 498 €		220 650 €	227 269 €	233 498 €
TOTAL SUR LES 3 ANS	681 417 €			TOTAL SUR LES 3 ANS	681 417 €		

BUDGET D'INVESTISSEMENT - TTC

Recettes		Dépenses	
Equipements numériques	30 000 €	Région Hauts-de-France	30 000 €
Matériel de bureau et mobilier	10 000 €	Communauté d'agglomération de la Région de Château Thierry	30 000 €
Matériel fablab	20 000 €		
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Début d'éligibilité des dépenses	Fin prévisionnelle de l'opération
01/07/2019	30/06/2022
Date d'acceptation du devis : 16/04/2019	

Le règlement de la participation régionale interviendra comme suit :

Des acomptes intermédiaires pourront être versés au prorata des dépenses éligibles, dans la limite de 80 % de la subvention allouée, après vérification du service fait, au vu de la présentation d'un état récapitulatif des dépenses payées TTC, signé par le représentant légal dûment habilité.
Aucun acompte intermédiaire ne peut être inférieur à 800 €.

Le solde de la subvention sera versé après vérification du service fait, sur production d'un état récapitulatif des dépenses payées TTC et d'un état des recettes perçues ou à percevoir signé par le représentant légal dûment habilité.

Si le coût réel de l'opération s'avère inférieur au montant du coût prévisionnel de l'opération, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation de la Région.

Si le coût réel est supérieur au coût prévisionnel, la subvention restera égale au montant prévu dans la délibération.